

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Band:** 38 (1966)

**Heft:** 3: Espaces verts et jeux d'enfants

**Artikel:** La route d'évitement est-elle un cadeau?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125989>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La route d'évitement est-elle un cadeau?

69

Rares sont les localités de plaine à se plaindre d'un manque de circulation. Au contraire, les rues principales sont, à certaines heures, congestionnées à tel point que même la construction de trottoirs devient impossible. On comprend dès lors que la population s'élève contre cette situation et réclame une route d'évitement.

Les autorités communales s'adressent alors au canton et, avec un peu de chance, peuvent annoncer après quelque temps à leurs administrés que la requête a été acceptée. La route d'évitement peut être construite. Quel que soit le tracé retenu, elle coupera quelques maisons de l'agglomération. Une nouvelle liaison sera donc nécessaire. Ce qui pose la question du croisement de la route d'évitement. On peut construire un passage souterrain ou aérien, ou encore un croisement au niveau de la route d'évitement. Quelle que soit la solution choisie ou qu'on

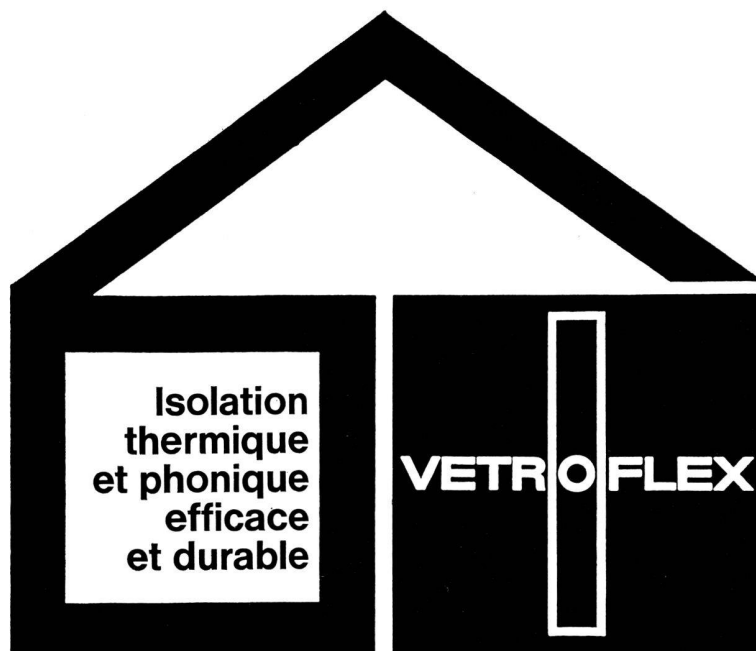
aura dû choisir, pour des raisons financières, une jonction sera nécessaire dès l'instant où l'on voudra éviter les sorties à gauche. Qu'on le veuille ou non, la nouvelle route cantonale sera étroitement liée à l'agglomération qu'il s'agit d'éviter.

On pourrait dès lors supposer que le tracé de la route, sa jonction au réseau local sont étudiés en commun par le canton et la commune dans le cadre d'un plan d'aménagement. Rien de plus naturel. Et pourtant il arrive qu'on ignore cette règle.

Le cas ci-après en apporte la preuve qui s'est passé dans une station de renom. Alors même que le président de la localité avait conscience des problèmes que la route d'évitement allait faire surgir, il lui fut déclaré que le choix du tracé était de la compétence du canton et que la commune devait adapter son réseau communal à la route cantonale. Là-dessus, la commune fit construire à grands frais un passage souterrain.

Puis vint le jour où elle décida l'étude d'un plan d'aménagement local et consulta à cet effet un ingénieur de trafic. Ce dernier essaya par tous les moyens de tirer parti du passage souterrain pour l'extension du réseau de routes communal. En vain! Dans toutes les éventualités, le passage était devenu inutile. Son abandon pur et simple n'étant pas possible politiquement, il fallut donc adopter une solution boiteuse, résultat d'un manque de coordination, qui subsistera pendant de longues années. La route d'évitement un cadeau? Peut-être. Mais peut-être aussi un obstacle pour l'avenir.

Aspan



FIBRES DE VERRE S.A.

1002 Lausanne, 3, chemin de Mornex, tél. 021-22 42 92